

DÉCHETS ALIMENTAIRES

Le compostage est un processus naturel qui transforme les déchets organiques (épluchures, restes végétaux) en compost, un engrais naturel pour les plantations.

CONSIGNES

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Céréales, pains, pâtes, sucre...
- Fruits et légumes
- Coquilles d'œufs
- Gâteaux, produits laitiers, noix...
- Viandes, poissons, fruits de mer
- Marcs à café, sachets de thé
- Nourriture pour animaux



RÉSIDUS VERTS (RÉSIDUS DE JARDIN)

- Feuilles mortes, herbes coupées
- Fleurs, plantes, restants d'empotage



AUTRE MATIÈRES ORGANIQUES

- Essuie-tout, mouchoirs (sans produits)
- Excréments d'animaux
- Cendres froides



INTERDITS

RÉSIDUS NON COMPOSTABLES OU CONTAMINÉS

- Contenants et emballages
- Produits Salle de bain
- Médicaments et déchets médicaux
- Objets électroniques
- Textiles
- Résidus domestiques et chimiques
- Essuie-tout enduits de produits chimiques



AUTRE MATIÈRES REFUSÉES

- Animaux ou partie d'animaux morts
- Couches, serviettes sanitaires
- Roches, gravier...
- Pas de sacs plastique ou dits biodégradables



Merci pour votre geste !



UNE QUESTION SUR LE TRI ? CONTACTEZ NOUS

Ambassadeur de tri
07 64 43 06 23

ambassadeurdetri@spelunca-liamone.corisca ou
contact@spelunca-liamone.corisca

Communauté de Communes Spelunca Liamone
Direction des services techniques
7957 Strada di Saone 20160 Vicu
04 95 25 12 16
www.spelunca-liamone.corsica



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SPELUNCA LIAMONE



© Avril 2026 - Communauté de Communes Spelunca-Liamone - Tous droits réservés

LE TERRITOIRE OUEST CORSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNE
SPELUNCA LIAMONE



GUIDE DU TRI à destination des professionnels



Modalités de tri et de collecte
des déchets alimentaires
à destination des professionnels



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SPELUNCA LIAMONE

MODALITÉS DE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Chez les professionnels, les biodéchets sont collectés par la communauté de communes spelunca Liamone puis valorisés sur une plateforme de compostage locale afin de créer du terreau.

La collecte s'effectue dans un bac marron mis à disposition par la communauté de communes et sorti le jour de la collecte devant votre établissement. Les déchets peuvent être jetés en vrac ou dans des sacs verts OK COMPOST

→ **La communauté de communes ne fournit pas les sacs ok compost.** Les bacs une fois distribués sont sous votre responsabilité (lavage, vol...)

LES HUILES

Les huiles alimentaires ne sont pas valorisables dans le circuit classique des ordures ménagères. L'entreprise est responsable de la gestion des huiles alimentaires qu'elle produit et doit en assurer l'élimination.

Retrouvez la liste des entreprises agréées pour la collecte des huiles le site web du SYVADEC à l'adresse suivante

www.syvadec.fr/gestion-des-dechets/professionnels



ASTUCES POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES

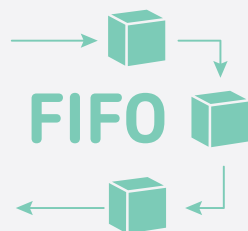
En tant que professionnel, vous avez un rôle clé dans la réduction du gaspillage alimentaire. Quelques bonnes pratiques permettent d'agir efficacement au quotidien.

Optimisez vos achats et vos stocks en ajustant les quantités aux besoins réels et en appliquant une gestion rigoureuse des dates (FIFO). Travaillez vos menus de manière flexible pour valoriser les produits proches de leur date limite.

En cuisine, privilégiez la valorisation des produits : utilisation complète des matières premières, transformation des invendus, adaptation des portions.

Côté service, proposez systématiquement le « **Gourmet bag** » à vos clients afin de leur permettre d'emporter les restes non consommés. Ce geste simple contribue à significativement réduire les déchets.

Enfin, **sensibilisez vos équipes et votre clientèle :** la lutte contre le gaspillage est une démarche collective, bénéfique à la fois sur le plan environnemental et économique.



First In,
First Out

Premier entré,
premier sorti



EMBALLAGES

Je trie mes emballages

Bac jaune > Plastique • Carton • Métal
En vrac • Vider • Ne pas imbriquer



VERRE

Je trie mon verre

Bac vert > Bouteilles • Pots • Bocaux



PAPIERS

Je trie mes papiers

Bac bleu > Journaux • Enveloppes • Cahiers



CARTON

Je trie mes cartons

À déposer pliés > Recyclerie ou point de collecte



ORDURES MÉNAGÈRES

Je jette le reste

Bac noir > tout ce qui n'est pas recyclable ou souillé



VÊTEMENTS

Je trie mes vêtements

Borne textile > Propres • Secs • Sac fermé



OBJETS DE PLAGE

Je trie mes objets de plage

Bac dédié ou recyclerie > Bouées • Seaux • Masques...

